



## **Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire**

### **Procès-verbal de la réunion du 18 avril 2013**

#### Ordre du jour :

Débat de consultation sur la croissance économique et la compétitivité du Luxembourg

- Echange de vues avec des délégations de l'OGB-L, du LCGB et de la CGFP

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Félix Eischen, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, M. Jacques-Yves Henckes, M. Henri Kox, M. Marc Lies, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Emile Eicher, M. Robert Weber

OGB-L : M. André Roeltgen, secrétaire général, M. Jean-Claude Bernardini, membre, M. Nico Clement, membre

LCGB : M. Alain Rassel, responsable pour la politique sociale

CGFP : M. Camille Weydert, vice-président, M. Paul Zenner, membre

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Claude Meisch

\*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

\*

**Débat de consultation sur la croissance économique et la compétitivité du Luxembourg**

**- Echange de vues avec des délégations de l'OGB-L, du LCGB et de la CGFP**

Après quelques mots de bienvenue, Monsieur le Président rappelle la raison d'être de cette entrevue sollicitée par la présente commission parlementaire en préparation du débat de

consultation sur la croissance économique et la compétitivité du Luxembourg qui aura lieu le 16 mai 2013.

La semaine prochaine, il sera au tour du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur de présenter en commission les propositions de réforme sur lesquelles le Gouvernement entend consulter la Chambre des Députés.

\*

Les délégations syndicales prient d'excuser leurs présidents respectifs en raison d'obligations à l'étranger.

Monsieur le Secrétaire général de l'OGB-L annonce vouloir faire parvenir une prise de position écrite à la Chambre des Députés en vue de ce débat public sollicité par le Gouvernement.

L'orateur donne à considérer que la situation compétitive du Luxembourg ne peut être dissociée de son contexte économique et donc de la **situation conjoncturelle de la zone euro** et de l'Union européenne qui est désastreuse, avant de citer en appui des chiffres et pronostics du Fonds monétaire international (FMI).

L'orateur continue à citer le FMI, dont les experts parviennent à la conclusion que la mesure principale pour sortir l'Union européenne de son marasme économique devrait consister dans la relance de la consommation (demande) privée, mesure qui devrait être appuyée par une réduction supplémentaire du niveau des taux d'intérêts de la Banque centrale européenne (BCE). Ainsi, le FMI commencerait à voir d'un œil plus critique la politique d'austérité budgétaire pratiquée par les Etats membres de l'Union européenne. En effet, en janvier de l'année courante, ces mêmes experts ont concédé avoir sous-estimé l'effet multiplicateur des dépenses publiques sur la croissance et le niveau de l'emploi en Europe.

Selon l'orateur, la politique économique poursuivie depuis l'année 2000 dans l'Union européenne dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et continuée dans le cadre de la stratégie Europe 2020 a été désavouée. Cette politique se caractérise par une focalisation sur le côté de l'offre et s'appuie sur des préceptes économiques libéraux. Il s'agit d'une politique déflationniste qui vise à libéraliser au maximum les marchés, à flexibiliser les marchés du travail et à réduire tant les salaires que la pression fiscale.

C'est dans ce contexte que le système salarial luxembourgeois avec ses compensations automatiques de la perte du pouvoir d'achat de la monnaie légale est entré dans la ligne de mire de la politique économique, surtout depuis l'accord dit « pacte Euro-plus », entériné en mars 2011, acte de compétitivité des pays de la zone euro et de certains Etats susceptibles d'entrer dans cette zone.

Jusqu'à présent, le Luxembourg, conscient de son modèle économique extrêmement ouvert et orienté vers l'exportation, a toujours fait siennes les approches économiques prônées par le niveau communautaire.

L'OGB-L se doit donc de constater que l'Union européenne fait fausse route et de lancer un appel à tous les acteurs politiques à s'engager **pour un revirement de la politique économique** au niveau européen dans le sens d'une politique de la demande.

Le débat public concernant la perte, apparente selon l'orateur, de la compétitivité du pays remonte à la publication du rapport dit « Fontagné » fin 2004 et n'a cessé depuis. Pourtant, la plupart des hypothèses de ce rapport se sont avérées fausses. Nonobstant ce fait, la politique continue à en tirer des conclusions et à en concocter des mesures, dont le projet de

loi adaptant l'application de l'échelle mobile des salaires et traitements (index) est une concrétisation.<sup>1</sup>

L'orateur tient à souligner que l'OGB-L continue à considérer cette modulation des échéances indiciaires comme superflue, sans impact sur la compétitivité du Luxembourg, mais se traduisant par une perte de pouvoir d'achat non négligeable pour la grande masse des salariés.

L'activité de l'**Observatoire de la compétitivité**, instauré en juillet 2003, est vue de manière très critique par l'OGB-L qui considère que certaines réformes s'imposent à ce niveau et ceci dans le cadre d'une consultation tripartite. Ainsi, les indicateurs synthétiques élaborés par cette administration n'ont qu'une faible signification en soi. En plus, ces indicateurs sont constamment modifiés, sans que les partenaires sociaux soient au préalable consultés à ce sujet, contrairement à ce qui avait été assuré initialement.

A noter que le Conseil économique et social est au point de finaliser ses travaux concernant l'établissement d'un PIB du bien-être. Il serait peut être utile de lier ces deux discussions.

En tout état de cause, il y a lieu d'examiner la problématique de la compétitivité économique dans un **cadre plus large**, dépassant les étroites définitions purement économiques comme la compétitivité-coût ou compétitivité-prix. Il y a lieu de considérer une économie dans son ensemble et dans son contexte social. Il importe de considérer également la durabilité de la compétitivité d'un point de vue de l'environnement, de la cohésion sociale et d'une progression du niveau de vie.

L'affirmation du patronat qu'au Luxembourg les **salaires** évoluent plus vite que la productivité n'est pas juste. Compte tenu des fortes fluctuations à court terme, il importe d'examiner cette évolution sur une période plus longue. Un tel examen montre que, au contraire, partout en Europe et également au Luxembourg, la part du travail, et donc de la rémunération, à la valeur ajoutée créée est en régression : sur vingt ans en Belgique de -0,9% en défaveur du travail, au Luxembourg de -1,9%, en France de -2,2% et en Allemagne de -6,1%.

A la focalisation du patronat sur le coût salarial, les syndicats opposent le **coût du capital**. Un examen de l'évolution du PIB par tête d'habitant est ainsi instructif. Le PIB/habitant de l'année 2000 des 27 Etats membres de l'Union européenne pris comme base 100, le Luxembourg affichait une valeur de 216 points. Jusqu'en 2011, cette valeur a progressé au Luxembourg à 227 points : une évolution de 11 points. Durant ce même laps de temps, l'Allemagne n'a progressé que de 3 points. D'autres Etats membres, comme la France et la Belgique, ont régressé.

Egalement en ce qui concerne la croissance annuelle du PIB en volume de 2004 à 2012, le Luxembourg, avec ses 2,3%, continue à se situer dans le peloton des 10 premiers Etats membres. Durant cette période, la zone euro affichait une croissance annuelle de seulement 1%, l'Allemagne 1,4%, la France 1% et la Belgique 1,4%.

La rentabilité des entreprises, mesurée suivant leur taux de marge, est de 5 à 10% plus élevée au Luxembourg que dans les pays voisins.

La comparaison des coûts du travail horaire par rapport à l'étranger est également sans équivoque et ne permet nullement d'affirmer que le niveau salarial au Luxembourg est trop élevé.

---

<sup>1</sup> Projet de loi n°6378 dont le rapport a été adopté, unanimement, par la présente commission le 19 janvier 2012

L'indicateur « coût salarial unitaire nominal » invoqué en appui par le patronat n'est pas l'indicateur le plus approprié pour mesurer le coût du travail. L'orateur renvoie à des réflexions afférentes du STATEC et de la Banque centrale du Luxembourg (BCL). Par ailleurs, cet indicateur est également à interpréter de manière bien plus nuancée. Avant le début de la crise, cet indicateur évoluait au Luxembourg à un rythme semblable que celui des Etats voisins. Ce n'est que depuis la crise économique et financière que cet indicateur signale une évolution négative. Cette hausse au niveau du nominal doit donc avoir son origine dans la crise. Comme l'indicateur se compose de deux éléments et que le niveau salarial n'a pas explosé, la raison ne peut se situer que dans la baisse de la production. La BCL, que l'orateur cite, a officiellement constaté que cette évolution négative a des raisons conjoncturelles et non structurelles, certains secteurs économiques ayant connu une réelle chute de leur activité/production : « La thèse d'une baisse structurelle de la productivité est moins plausible. ». La BCL ajoute que la progression annuelle du coût salarial moyen au Luxembourg « tient presque depuis six semestres entièrement au système de l'indexation des salaires. ».

Ces études confirment la conviction des syndicats que sans l'indexation des salaires aucune évolution salariale n'aurait eu lieu au Luxembourg, c'est-à-dire que **sans l'index le salariat se serait appauvri depuis la crise** et dans la récession qui s'en est suivie.

L'orateur donne à considérer qu'en plus, en ce qui concerne les données macro-économiques du Luxembourg, la Commission européenne n'a pas émis de critiques à l'encontre du Luxembourg.

En conclusion, on peut affirmer que le Luxembourg **ne souffre pas d'un problème au niveau des salaires** et l'évolution des salaires n'est pas plus rapide que l'évolution de la productivité. Les syndicats continueront à appliquer, tel que convenu lors de la Tripartite 2006, le principe que l'évolution salariale doit être en phase avec l'évolution de la productivité.

Par conséquent, l'OGB-L s'oppose à toute manipulation du système de l'indexation des salaires et lance un appel au monde politique à ne pas se laisser influencer par la campagne d'insinuations de la part du patronat contre le niveau des salaires, apparemment trop élevé au Luxembourg, mais à s'engager également au niveau européen pour une politique économique alternative renforçant la demande privée.

Il est vrai que depuis la crise, certaines évolutions négatives sont à constater et exigent des réponses qui restent largement à élaborer.

La balance commerciale continue à être positive, grâce au secteur des services. Elle est pourtant déficitaire en ce qui concerne les biens et marchandises produits. Ce déficit particulier existait déjà avant la crise, s'est toutefois aggravé dans la suite de la crise financière et économique. Egalement à ce niveau, l'image est à nuancer : c'est surtout le secteur sidérurgique qui souffre des suites de la crise, certains secteurs industriels se portent par contre bien comme la production de matières plastiques et de caoutchouc. Les réactions dans le secteur sidérurgique face à la crise n'ont aucun lien avec la politique salariale au Luxembourg, mais relèvent de toutes autres considérations (stratégie mondiale d'un groupe international).

En plus, la production dans le secteur industriel continue à se situer à un niveau très élevé, il importe donc d'analyser les raisons concrètes qui se cachent derrière certaines évolutions statistiques négatives. Dans le cas du Luxembourg, une évolution négative dans une seule firme peut parfois fortement influencer les statistiques nationales. Ainsi, les décisions d'investissements de la société Luxguard sont largement influencées par le niveau des subventions versées dans les différents Etats européens.

Il est vrai qu'une certaine insécurité quant à l'avenir du **secteur financier** existe, due à une série de défis, notamment réglementaires, auxquels les établissements financiers au Luxembourg sont et seront confrontés. Une agitation alarmiste n'est toutefois pas de mise. Pour ce qui est de ce secteur également, une analyse nuancée s'impose.

L'orateur tient à souligner que la manipulation continue du système de **l'indexation automatique des salaires et traitements** n'apporte aucune solution aux problèmes de compétitivité évoqués, mais risque de détruire un élément capital du modèle social luxembourgeois et, en conséquence, de déstabiliser l'ensemble du système, qui, durant des décennies, a assuré la paix sociale et la stabilité politique au Luxembourg. En effet, la formation du niveau des salaires repose actuellement sur trois piliers : 1. Le salaire social minimum ; 2. L'adaptation automatique des salaires à l'évolution du coût de la vie ; 3. Les négociations collectives au niveau des entreprises.

Une abolition ou réforme en profondeur de l'index implique une réforme en profondeur de la législation sur les conventions collectives.

Le système actuel, qui garantit un niveau général de vie élevé, garantit indirectement également l'un des principaux avantages du Luxembourg comme site d'implantation international d'entreprises : un niveau élevé de qualité de vie, de stabilité et de paix sociale.

Partant, l'orateur réitère son appel au monde politique au sujet de l'index et ajoute que l'OGB-L veillera également à ce que le prochain Gouvernement ne se laissera pas tenter de neutraliser au niveau de l'index la hausse de la TVA déjà envisagée.

Le niveau élevé de **sécurité sociale** au Luxembourg sera également défendu par l'OGB-L. Ce système a été conçu afin de protéger les économiquement faibles en des temps de crise et joue ce rôle de « stabilisateur social » également aujourd'hui. L'orateur renvoie à une série de mécanismes comme le chômage partiel. Dans son ensemble, ce système contribue à la compétitivité du pays. La promesse du Gouvernement de maintenir le niveau des cotisations stable jusqu'en 2016 est ainsi vue d'un œil critique. Cette politique créera tôt ou tard des problèmes de financement des caisses de prévoyance sociale, notamment au niveau de la Caisse nationale de santé. Le moment venu, le résultat logique serait une réduction dans le niveau des prestations.

En termes de la charge la plus avantageuse des cotisations sociales obligatoires sur les salaires, le Luxembourg, avec ses 16 euros, occupe le troisième rang dans l'Union européenne. En Allemagne cette charge se situe à 27 euros, en France à 50 euros. La moyenne de l'UE27 se situe à 32 euros.

Dans ce contexte, une discussion sur une éventuelle augmentation des cotisations ne peut être exclue avant de discuter sur des réductions dans le niveau des prestations ou de procéder à des augmentations unilatérales des contributions.

Une économie orientée vers une production à haute valeur ajoutée se doit, pour être compétitive, de disposer d'infrastructures performantes à tous les niveaux (réseaux d'énergie, de routes, de communication, ...) et d'un système scolaire, de formation professionnelle et de recherche à la hauteur de cette orientation. Ces préalables exigent toutefois des investissements publics en conséquence et donc un Etat à recettes fiscales robustes.

L'OGB-L plaide donc pour une **réforme de la fiscalité** qui tient compte des nombreuses catégories de revenus et de recettes jusqu'à présent insuffisamment ou pas du tout prises à contribution. L'OGB-L souligne son soutien à l'impôt solidarité, regrette toutefois que cette

solidarité se résume de plus en plus à une seule solidarité des personnes physiques et plaide pour une réforme dans le sens d'une solidarité à assise plus large. Ces questions de fiscalité des entreprises doivent également être discutées au niveau de l'Union européenne.

Dans l'intérêt d'un **dialogue social** performant au niveau des entreprises, une réforme de la législation sur les délégations de personnel et des comités mixtes doit être adoptée.

Des réformes s'imposent également au niveau de la **formation professionnelle continue**, dans le sens d'une concertation directe et codécision entre partenaires sociaux. En effet, la formation professionnelle continue gagne constamment en importance.

Maintes améliorations restent également à faire pour ce qui est de la **santé et de la sécurité au travail**. Il s'agit notamment de tenir compte de nouvelles formes de risques et nuisances au travail qui sont apparues avec des nouveaux secteurs et professions. L'OGB-L revendique une réforme de la médecine du travail.

L'orateur décèle une contradiction « criante » entre le souhait affiché de vouloir augmenter la productivité du travail au Luxembourg et la détérioration concomitante des conditions de travail par des mesures qui viennent d'être prônées ou réalisées et qui visent notamment la **flexibilisation du temps de travail**. En général, cette flexibilisation se solde par des excès en matière de temps presté avec tous les risques que cela comporte. Les syndicats ne s'opposent pas à des réorganisations du temps de travail, mais de telles réformes doivent se faire dans le dialogue, au niveau des conventions collectives, pour qu'elles soient bénéfiques pour les deux partenaires.

L'OGB-L continue à revendiquer une législation concernant les comptes épargne temps.

L'OGB-L a émis une série de propositions concernant l'organisation du temps du travail, sans qu'elles aient été jusqu'à présent prises en compte, propositions pourtant liées à la productivité du travail et au taux d'emploi. Ainsi, l'OGB-L revendique un droit au temps partiel pour les salariés d'un âge plus avancé en combinaison, à partir de son âge légal de retraite, avec le paiement partiel de sa pension.

En conclusion, l'OGB-L tient à souligner qu'il désapprouve comment le dialogue social et économique fonctionne en ces temps de stagnation économique. Ainsi, le groupe de travail instauré par le Conseil économique et social pour développer des perspectives économiques à moyen et à long terme avec sa sous-commission « industrie » vient d'être court-circuité par la récente instauration d'un Haut comité pour l'industrie excluant les syndicats.

\*

Comme contribution au débat, le représentant du LCGB fait distribuer une prise de position écrite, jointe en annexe au présent procès-verbal, concernant la compétitivité du pays. L'exposé de cet orateur est conforme au document en annexe.

En introduction, l'orateur remarque qu'il partage en bien des points l'exposé de l'orateur précédent, même si le LCGB aborde cette problématique d'un point de vue différent.

L'orateur insiste sur un concept large de la notion de compétitivité d'un pays et **met en garde devant des visions réductionnistes**, ignorant maintes interdépendances souvent indirectes et renvoie à une série de facteurs constamment négligés dans ce débat, comme la qualité des infrastructures publiques et la qualité de la main d'œuvre (liée à son tour au système d'éducation). Il est donc aberrant et non utile de réduire cette discussion aux seuls facteurs de coût salarial et de la flexibilité d'emploi.

Ainsi, selon le représentant du LCGB, le Luxembourg devrait et pourrait **améliorer sa compétitivité** en agissant davantage sur les facteurs suivants : la formation des élèves en vue de leur vie professionnelle ultérieure, la relance du système d'éducation dual, la simplification administrative, l'accélération des procédures notamment en vue de la réalisation et de l'adaptation plus rapide des infrastructures publiques, le maintien de la préretraite solidarité.

L'orateur clôt son intervention en soulignant que la situation compétitive du pays est loin d'être dramatique et renvoie à certaines échelles mesurant la compétitivité internationale des pays, où le Luxembourg s'est récemment même amélioré et où il dépasse depuis des années des pays avec des niveaux de salaires très bas comme notamment la Chine, et cite le « Growth Competitiveness Index » du *World economic forum* où le Luxembourg en 2012-2013 dépasse avec son 22<sup>ième</sup> rang mondial la Chine avec sa 29<sup>ième</sup> position.

\*

La délégation de la CGFP donne à considérer qu'elle partage largement l'analyse présentée par l'OGB-L.

Pour la CGFP, il s'agit en plus de défendre le rôle de l'Etat face aux revendications de libéralisation de tous bords. Un **Etat de droit fort** et bien outillé constitue un préalable souvent méconnu, mais crucial, à la croissance et à la compétitivité économique.

Un avantage de l'Etat du Luxembourg, également admis par les entrepreneurs, a été sa réactivité, ses **voies procédurales et délais administratifs courts**. Néanmoins, ces dernières années, les responsables politiques ont accepté des évolutions qui commencent à réduire cet avantage compétitif à zéro. Ainsi, les administrations publiques sont confrontées à une prolifération de législations et réglementations de tous genres émanant du souhait de vouloir préciser et fixer le moindre détail. Cette façon de diriger mène droit à l'impasse et à la rigidité absolue.

L'orateur de la CGFP souhaite, en outre, mettre en garde contre certains effets de modes ou recettes miracles copiées à la va-vite de l'étranger. Ainsi, les **Public Privat Partnerships**, propagés comme la manière de réaliser à moindre coût des investissements publics, commencent à s'avérer plus chers, à long terme, pour la communauté que des projets semblables réalisés dès le départ par l'Etat seul. En appui, l'orateur renvoie à un récent documentaire télévisé.

Un autre atout indéniable qui distinguait le Luxembourg d'autres sites d'implantation économique était sa **paix sociale**. Cette paix sociale était largement due au système de l'adaptation automatique des salaires et traitements à l'évolution des prix. La récente modulation de ce système et la remise en question toujours plus ouverte de l'index de la part du côté patronal risquent de détruire également cet atout.

L'orateur annonce vouloir transmettre à la commission parlementaire une prise de position écrite de la CGFP au préalable du débat public sur la compétitivité.

\*

### **Débat :**

Les parlementaires réagissent aux points suivants :

- **Index.** Un député donne à considérer que tant les adaptations indiciaires que les augmentations du salaire social minimum ne sont pas des augmentations nettes,

mais une large partie de ces hausses est dévorée par les charges sociales et fiscales. Il pourrait donc s'avérer bénéfique de délaisser le système de l'indexation en faveur d'une adaptation régulière des crédits et barèmes d'impôts.

En réplique, le représentant de l'OGB-L souligne, d'une part, que les salaires et traitements sont la contrepartie pour le travail presté par un citoyen et expriment également une considération pour la valeur de ce travail et rappelle, d'autre part, que les adaptations indiciaires de cette contrepartie ne sont qu'une compensation pour la perte de valeur de la monnaie à cours légal versée. C'est la raison pour laquelle l'OGB-L s'oppose également à tout plafonnement de l'index et met en garde de mélanger des questions fiscales avec des questions de rémunération d'un travail presté. La politique fiscale constitue un voie secondaire de redistribution des revenus créés par l'activité économique. Une confusion de ces politiques compliquerait la question sociale et ouvrirait de nombreuses questions actuellement sans réponse. D'anciennes études du CES à ce sujet existent.

Le représentant du LCGB appuie la position de l'OGB-L en insistant que le système de l'indexation des salaires et traitements n'a rien à voir avec la politique sociale : il s'agit que de la compensation d'une perte de pouvoir d'achat subie par le salariat. L'index sert à maintenir la valeur des rémunérations. Ce sujet n'a pas non plus sa place dans cette discussion qui concerne la compétitivité du pays et ceci d'autant plus que l'inflation est actuellement très basse et d'aucuns commencent même à parler d'un risque déflationniste. Il semble que des parties intéressées veulent saisir l'opportunité de la crise actuelle pour réaliser leur agenda de longue date.

Un député ajoute que la phase actuelle de la modulation du versement des tranches indiciaires a comme contrepartie un plus à gagner du patronat. Il serait utile de déterminer avec précision le bénéfice de la politique actuelle du côté des entreprises et comment le côté patronal emploie-t-il cette épargne réalisée sur le côté du personnel. Ces sommes épargnées ont-elles été investies dans l'infrastructure de production et ont-elles contribué à créer des postes d'emploi ?

Le représentant de l'OGB-L donne à considérer qu'il est pratiquement impossible de déterminer pour combien un facteur déterminé, comme l'épargne réalisée du côté des salaires, a-t-il eu de conséquences au niveau des bénéfices et investissements réalisés par une entreprise, tandis qu'on peut préciser avec exactitude la somme que cette entreprise a épargnée suite au non versement d'une adaptation salarial due. Etudier l'affectation de cette somme épargnée par les entreprises qui, entretemps, se chiffre autour d'un milliard d'euros n'apporte pas de réelle plus-value. Selon toute vraisemblance, cette somme s'est répartie suivant la clef habituelle entre capital et travail. Il est à douter que cette politique s'est répercutée dans la masse salariale. Dans les grandes entreprises, elle a ainsi servi à stabiliser ou augmenter la dividende payée aux actionnaires, notamment en ce qui concerne le secteur financier. La voie directe pour agir sur l'investissement est la voie fiscale ou de subventions ciblées.

Monsieur le Président rappelle que la coalition gouvernementale s'est mise d'accord à ne plus rien changer jusqu'à la fin de la période législative courante à l'actuelle réglementation concernant l'application de l'échelle mobile des salaires et traitements. Lors des prochaines élections législatives, les partis politiques auront à se positionner sur ce sujet. Le sujet de l'index ne devrait donc pas constituer un élément central du débat de consultation.

- **Simplification administrative.** Il est donné à considérer qu'un consensus semble exister sur la nécessité de parvenir à une substantielle simplification administrative. Néanmoins, d'importantes divergences apparaissent du moment qu'il s'agit de concrétiser cette piste qui vise à revenir à une administration publique « vun de kuerze Weeër ».

Le représentant de l'OGB-L confirme que les syndicats sont également d'avis qu'il importe que l'administration publique puisse agir le plus rapidement possible. Une telle approche exige toutefois de doter ces services des ressources nécessaires pour répondre, à la fois à cette légitime attente, mais également aux exigences réglementaires et législatives de plus en plus complexes mises en place, comme en témoigne le domaine environnemental. Il s'agit de veiller à ne pas régresser dans certains domaines, dans le seul but d'accélérer des procédures administratives sans devoir engager d'effectifs supplémentaires tel qu'exigé du côté patronal.

- **Recherche appliquée.** Un député exprime le souhait que l'importance d'orienter la recherche publique davantage en fonction de ses retombées pour l'économie luxembourgeoise ressortira comme cruciale de ce débat de consultation. Il en va de même de l'orientation des bacheliers vers leurs études supérieures, mais également de l'orientation professionnelle des élèves.

Les représentants des syndicats appuient cette approche, soulignent toutefois qu'elle présuppose un Etat à recettes fiscales robustes et est en contradiction avec la revendication que l'Etat doit réduire ses dépenses.

- **PPP.** Un intervenant ne partage pas les doutes concernant les *Public Private Partnerships* qu'il juge utiles lorsqu'il s'agit de réaliser rapidement des projets d'infrastructures publiques.

Le représentant de la CGFP réplique qu'il faudrait alors et, selon toute logique, en premier lieu se poser la question pour quelle raison l'Etat ne parvient pas à réaliser de tels projets à la même allure et à résoudre ces éventuels problèmes. En plus, la rapidité de la réalisation est à mesurer par rapport au coût réel et à long terme de ces réalisations, ses promoteurs n'agissent pas par altruisme.

- **Paix sociale.** Un député critique le lien fait entre paix sociale et niveau des salaires ou même le système d'indexation et renvoie au PIB du bien-être qui montre que ce sont parfois les pays matériellement les plus pauvres, comme le Bhoutan, qui ont la population la plus heureuse.

Les représentants des syndicats refusent cette critique. Il est manifeste que le système luxembourgeois a mesurablement garanti une certaine paix sociale, comme le montre la quasi inexistence de grèves, récurrentes et parfois violentes dans d'autres Etats européens. La question des rémunérations cache indéniablement une autre question, celle de la justice sociale. Ce sentiment d'un juste traitement est un facteur qui contribue au niveau de satisfaction général d'une population. Or, il est un fait, observable depuis un certain temps, que l'écart entre les citoyens en termes de revenus et de fortune commence à nouveau à se creuser. Il s'agit d'une question de juste répartition de la valeur ajoutée créée dans un contexte économique et social donné.

### **Conclusion :**

L'amélioration et le maintien de la compétitivité du Luxembourg étant un chantier complexe et de longue durée, il serait utile que la présente commission consulte dans un rythme plus régulier les partenaires sociaux afin d'examiner plus en profondeur certaines facettes plus spécifiques de cette problématique.

Luxembourg, le 6 mai 2013

Le Secrétaire,  
Timon Oesch

Le Président,  
Alex Bodry

Annexe :

Position du LCGB dans le cadre du débat de consultation sur la croissance économique et la compétitivité, 1 page.

## Position du LCGB dans le cadre du débat de consultation sur la croissance économique et la compétitivité

La compétitivité d'un pays étant une notion complexe, elle ne trouve pas de définition univoque dans la littérature, mais la plupart des sources s'accordent à dire qu'elle doit estimer la capacité d'un pays à fournir un bon niveau de prospérité à ses habitants, ce qui implique une utilisation efficace des toutes ses ressources et une productivité élevée de son économie.

La majorité des indicateurs de compétitivité tentent donc de mesurer une panoplie assez large de facteurs englobant la stabilité de la société, la qualité de l'infrastructure, la situation financière de l'État, le système d'éducation, la qualité de la recherche et du développement, la capacité d'innovation, l'efficacité des marchés, etc. en plus du simple coût de la main d'œuvre et de la flexibilité du marché du travail.

Il serait donc réductionniste de limiter la discussion en question à de simples questions de coût salarial, ceci d'autant plus que les syndicats luxembourgeois ont fait preuve de toute la modération demandée par le contexte économique de crise actuel lors de leurs négociations collectives. Le souci principal du LCGB dans ces discussions est toujours la sauvegarde de l'existence des salariés, ce qui n'entraîne que rarement des coûts supplémentaires significatifs !

Le LCGB estime que davantage d'efforts devraient être faits pour améliorer les autres facteurs influant sur la compétitivité, ainsi

- la réforme du système d'éducation devrait préparer les étudiants à une plus grande flexibilité d'apprentissage au cours de leur carrière professionnelle : en effet le développement rapide de la technique entraîne que beaucoup d'entre eux seront amenés à exercer des métiers qui n'existent pas encore au moment de leur formation.
- Une relance du système d'éducation dual via la création d'un centre national de formation à certains métiers serait profitable dans la suite de l'intention d'ArcelorMittal de fermer son centre d'apprentissage
- la simplification administrative devra être promue ce qui permettra aux entreprises innovantes de réagir plus rapidement à la demande du marché
- les projets d'infrastructure au Luxembourg sont certes nombreux et appropriés, et l'investissement de l'État dans ce contexte ne laisse que peu à désirer, mais leur réalisation demande habituellement trop de temps ! Ici aussi une accélération des procédures sera profitable à la compétitivité.
- une entreprise désirent régénérer sa main-d'œuvre disposait jusqu'ici d'un outil efficace à cet effet : la préretraite solidarité qui lui permettait de remplacer des salariés âgés par des salariés jeunes. Il semble aberrant de supprimer ce moyen efficace donnant à l'employeur de la flexibilité de manœuvre dans la gestion de ses effectifs !

Le LCGB estime donc qu'il n'est pas opportun de réduire la discussion sur la compétitivité et la croissance économique du Luxembourg à des considérations de coût salarial et de flexibilité d'emploi, ce qui est d'ailleurs mis en évidence par le fait que dans la plupart des échelles de compétitivité le Luxembourg se place mieux que la majorité des pays à bas salaires : ainsi p.ex. le « Global Competitiveness Index » utilisé par le « World Economic Forum » place-t-il le Luxembourg en 2012-2013 au 22ème rang mondial, alors que la Chine populaire, pays de salaires modérés et de croissance économique par excellence n'y figure qu'au 29ème rang !